

La CIJ instruira la plainte pour génocide de la Croatie contre la Serbie

LEMONDE.FR avec AFP | 18.11.08 | 16h06 • Mis à jour le 18.11.08 | 21h13

La Cour internationale de justice (CIJ) de La Haye s'est déclarée compétente, mardi 18 novembre, pour instruire une plainte de la Croatie remontant à 1999 et accusant la Serbie de génocide pendant la guerre de 1991-1995. *"La Cour fixera ultérieurement les dates pour les procédures"*, a indiqué la présidente Rosalyn Higgins. L'arrêt de la CIJ ne préjuge en rien de sa décision sur le fond, mais il ouvre la voie au second procès pour génocide devant la plus haute instance juridique de l'ONU, chargée de juger les différends entre les Etats, et dont les décisions sont contraignantes et sans appel.

Zagreb a fait valoir lors des audiences devant les juges, en mai, qu'un *"nettoyage ethnique"* a été commis par la Serbie lors de cette guerre qui fit 20 000 morts, *"une forme de génocide qui s'est traduite par le déplacement, le meurtre, la torture ou la détention illégale d'un grand nombre de Croates ainsi que la destruction massive de biens"*. La Croatie avait rappelé aux juges de la CIJ que celle-ci avait jugé recevable une plainte similaire de la Bosnie-Herzégovine déposée en 1993. La CIJ avaient finalement jugé en février 2007 que la Serbie n'avait pas orchestré de génocide en Bosnie, mais confirmé que le massacre de Srebrenica, en juillet 1995, était un génocide, sans l'attribuer directement à Belgrade.

LA SERBIE PORTERA PLAINTÉ AUSSI

La Serbie avait pour sa part contesté la compétence de la CIJ sur cette plainte, estimant que la Serbie ne pouvait endosser les responsabilités légales de l'ancienne République fédérative de Yougoslavie, partie la guerre en 1991 contre la Croatie qui venait de déclarer son indépendance. Mais les juges ont rejeté cet argument. D'autres seront pris en compte lors de l'examen du dossier sur le fond.

En réponse aux accusations de Zagreb, un responsable serbe a déclaré mardi que son pays portera plainte devant la justice internationale contre la Croatie pour crimes de guerre et nettoyage ethnique commis pendant le conflit de 1991-1995.